

RAPPORT D'ACTIVITÉ TECHNIQUE

BILAN 2014

Comité syndical du 26 février 2015

SCoT 2030

COMMUNAUTÉ DE L'EAU

Région Urbaine de Grenoble

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCoT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

SOMMAIRE

Introduction	2
1) Expliquer les choix retenus par les élus du SCoT, territorialiser les enjeux SCoT/DAC à l'échelle locale	3
2) Aider à la convergence des positions des personnes publiques associées autour des orientations SCoT/DAC	7
3) Documents d'urbanisme suivis et avis rendus sur l'année 2014 en quelques chiffres	8
4) Participation de l'EP-SCoT à la CDAC de l'Isère - Rapport annuel	12
5) Les actions de l'année 2014 de l'outil Communauté de l'eau potable, plateforme d'acteurs à l'échelle SCoT	17

Le SCoT

Le présent document, proposé dans le cadre de la préparation du budget 2015, est un rapport technique visant à rendre compte de l'affectation des moyens données par les élus à l'établissement public du SCoT en 2014. Il devra être lu en accompagnement des travaux de la commission évaluation mise en place 2015 afin de compléter l'approche «mobilisation des moyens» par une approche «évaluation» des politiques menées.

La mission de l'EP SCoT est assurée par le directeur, Philippe Auger, les 3 chargés de mission et porte sur l'ensemble des communes (279 depuis 2014) et collectivités (10 EPCI) de la région grenobloise, répartis comme suit :

Olivier Alexandre : Grésivaudan et CAPV - (80%)

Maxime Dorville : Sud Grésivaudan et Bièvre - (100%)

Stéphanie Machenaud : Métro et Trièves - (90%)

Accompagnés d'une assistance administrative et financière :

Mara Calabro - (80%)

Karine Poncet-Moise - (20%)

Pour l'**Établissement public du SCoT** de la région grenobloise les grandes lignes de son activité s'articulent autour des objectifs suivants débattus dans le cadre du projet de protocole sur la mise en oeuvre du SCoT :

- Se donner collectivement les moyens de mettre en oeuvre le SCoT :
 - suivi du document SCoT (élaboration, modification, révision)
 - animation de commission d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT
- Aider à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux
- S'approprier le SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire
- Évaluer l'efficacité du SCoT par un suivi régulier des impacts du SCoT sur les politiques d'aménagement.

L'ensemble de ces missions s'appuie également sur les apports de l'ingénierie de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG) dans le cadre d'une convention annuelle prévoyant la nature des travaux pour le compte du chantier SCoT. L'outil mutualisé d'ingénierie installé dans un cadre départemental sera à terme un partenaire important pour faciliter la mise en compatibilité des projets.

La communauté de l'eau

En sus des missions qui viennent d'être rappelées, l'EP SCoT est structure d'accueil de la Communauté de l'Eau.

La Communauté de l'eau potable est une plateforme d'acteurs rassemblant les producteurs et les distributeurs d'eau potable à l'échelle du SCoT.

Il s'agit d'un outil créé en 2007 par les membres fondateurs que sont la Régie des eaux de Grenoble (SPL eau de Grenoble), le SIERG, la ville de Grenoble et le syndicat mixte du schéma directeur.

De nombreux autres partenaires (collectivités, intercommunalités ayant la compétence eau potable, syndicats, CLE de SAGE) ont rejoint depuis les précurseurs.

A compter du 1er janvier 2015, du fait des transformations territoriales issues de la loi MAPTAM (avec notamment la création de la Métropole de l'agglomération grenobloise) et suite à une délibération prise en Comité syndical le 22 octobre 2014, la Communauté de l'eau potable, transformée en Communauté de l'eau, est maintenue dans le SCoT par convention triennale (2015 - 2018).

L'ouverture de la plateforme à de nouveaux thèmes de travail permet de répondre au mieux aux attentes des collectivités adhérentes sur des sujets tels que eau pluviale et aménagement ou inondabilité, tout en conservant ses objectifs principaux :

- La sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Les composantes économiques et sociales du prix de l'eau
- Et des travaux sur la gestion des services.

La Communauté de l'eau est une Conférence permanente au sein de l'EP SCoT, alimentée par les apports de ses membres et des subventions, avec l'appui d'un personnel dédié et d'expertises extérieures selon les besoins. Une convention cadre triennale entre l'EP SCoT et les différents partenaires fixe les modalités de fonctionnement techniques et financières, avec l'aide d'un programme renouvelé annuellement.

Elle est animée par une ingénieure, Cécile Benech (100%) avec un appui d'assistance administrative, Mara Calabro (20 %)

Chapitre 1

Expliquer les choix retenus par les élus du SCoT, territorialiser les enjeux SCoT/DAC à l'échelle locale

● Convocations au titre de Personne Publique Associée

Auprès des communes (PLU, ...), des EPCI (PDU, PLH, PCET, ...), de la Région (SRCE), et des SCoT limitrophes. Menée en représentation de l'EP SCoT, au côté des communes / EPCI, cette mission consiste à les accompagner tout au long de l'élaboration et de la modification de leurs documents d'urbanisme (PLU, Cartes communales, POS, Schéma de secteur), des projets (déclaration de projet), et des documents de programmation (PDU, PLH).

● Réunions techniques en commune pour la compatibilité des procédures et documents d'urbanisme

Proposer un accompagnement sur mesure, en termes de méthodes, afin d'atteindre les objectifs donnés par le SCoT. Informer des enjeux de la mise en compatibilité des procédures (projets d'aménagements), des priorités (enveloppe foncière urbanisable, programmation de logements, développement commerciale...) et des démarches à mettre en place. Anticiper les éventuelles démarches intercommunales dans un objectif de rationalisation des dépenses liées à l'élaboration des PLU.

Interventions :

Saint Sauveur (lotissement), Saint Gervais (projet d'aménagement), Echirolles (PLU, aménagement commercial), Sassenage (2 projets d'aménagement), Fon-

taine (équipement loisir, ZAC), Seyssinet (projet commercial), acteurs privés (Intermarché Bresson, Le Touvet), Rives (projet Gare / Carrefour market), Crolles (Aménagement et développement commerciale), Apprieu (Aménagement zone économique Bièvre Dauphine)

● Préparation des commissions thématiques du SCoT

Conception d'un document de présentation, invitations, coordination avec l' élu référent, animation de la commission en collaboration avec l'AURG.

- 1 Commission Commerces : élu référent R. Pinet
- 1 Commission Déplacements : élu référent L. Remond
- Commission Urbanisme / Habitat (préparation) élue référente C. Garnier
- Commission Évaluation (préparation) : élue référente L. Théry
- Commission Environnements (préparation) : élu référent J. Dutroncy

Ces commissions ont pour but d'apporter des éléments complémentaires de diagnostic et/ou de compréhension, de favoriser les convergences avec les EPCI et les acteurs du territoire afin de développer l'émergence de projets compatibles avec le SCoT.

Ces commissions sont accompagnés d'une lettre d'information correspondante, synthétisant les enjeux, les grandes questions abordés et les pistes de travail.

● Communication institutionnelle

- Journal SCoT : les 30 questions du SCoT
- Lettres d'informations des différentes commissions
- Refonte du site web du SCoT (cahier des charges, appel d'offre), amorce d'un travail de refonte et mise à jour des contenus du site web du SCoT (2014-2015)

● Formation des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement

Intervention en ateliers et séminaires, conception des présentations : IGA, Ecole Archi Grenoble, Ecole National des Ponts et Chaussées, CNFPT Alpes, Université Pierre Mendès France, Région Rhône-Alpes

● Suivi et participation à des travaux d'études

Être interlocuteur (réunions de travail, réactions écrites) d'équipes de recherche en restituant les enjeux propres au SCoT (contenu et pratique) et assurer une veille stratégique sur les problématiques urbaine et territoriale.

Exemple : ESNET, Rurbance,...

● Formation / séminaires DDT

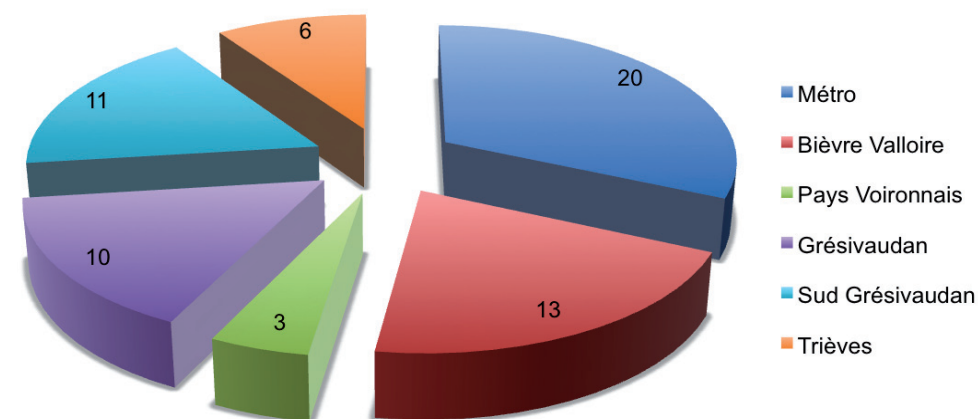
Présence des chargés de missions aux formations DDT (densité, procédures, loi ALUR, loi MAPTAM, ...)

● Contentieux

- Trait d'unions
- Communauté de communes de la Bourne à l'Isère
- SAS Seyssinet Pariset

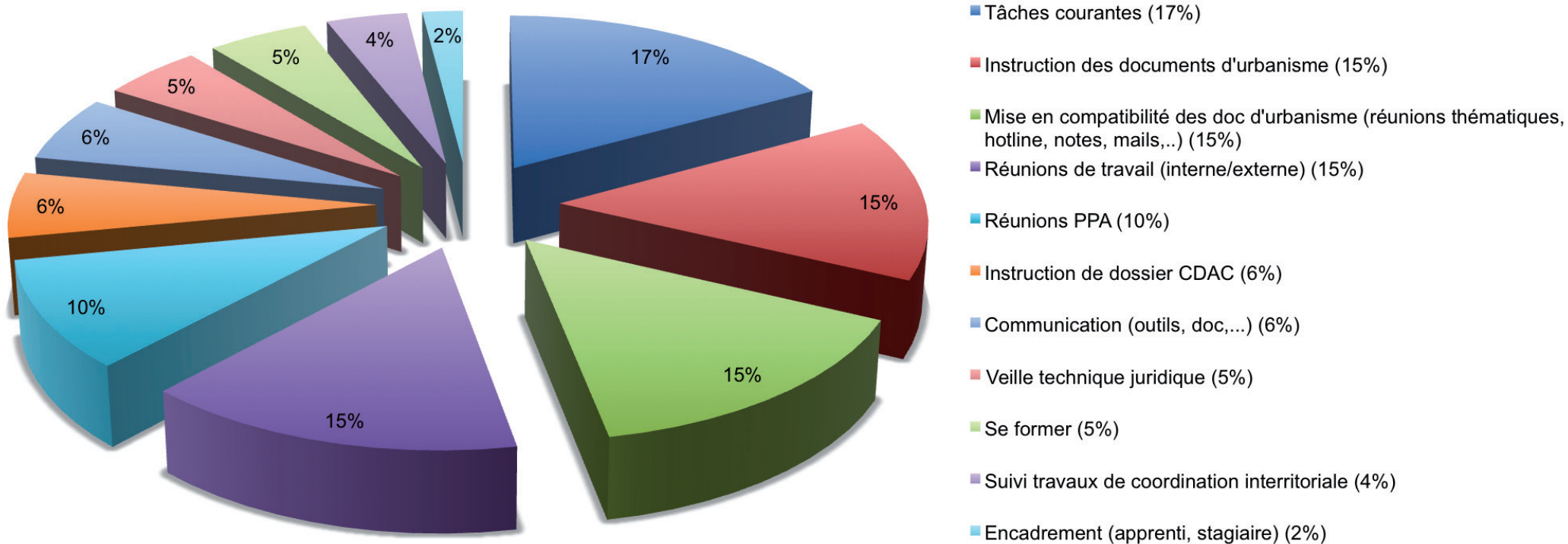
● Synthèse

Voici en synthèse, les représentations graphiques des déplacements en communes des chargés de mission ainsi que la répartition des tâches effectués en 2014 (sur la base de 2 chargés de mission en 2014).



Part des déplacements dans les différents secteurs du SCoT

● Synthèse (suite)



Répartition des tâches des chargés de mission sur l'année 2014

Chapitre 2

Aider à la convergence des positions des personnes publiques associées autour des orientations SCoT/DAC

● Groupe contact SCoT / DDT / AURG

Identification des “points durs” de la mise en œuvre du SCoT dans les PLU. Mise en place d’une interprétation et d’une méthodologie d’application communes des règles du SCoT.

● Groupe Projet SCoT

Réunion des techniciens des EPCI en charge du suivi du SCoT, de la DDT et de la Région Rhône-Alpes, du CG 38 avec l’appui de l’AURG :

- points d’info sur les travaux SCoT en cours (commissions commerce, document 30 questions)
- mise en compatibilité des documents d’urbanisme locaux (état des lieux, risque juridique, méthodologie)
- Mise à jour atlas sur les écarts à la compatibilité des documents d’urbanisme (AURG)
- protocole d’engagement des EPCI pour la mise en œuvre du SCoT
- remontées des territoires sur la mise en œuvre du SCoT

● Travaux de coordination interterritoriale

- Inter SCoT/PNR du Sillon Alpin
- Journée nationale «SCoT de montagne» (Céréma) et suite

Coordination nationale des SCoT - Comité technique national de la Fédération nationale des SCoT

Chapitre 3

Documents d'urbanisme suivis et avis rendus sur l'année 2014 en quelques chiffres

En 2014, **25 avis officiels** ont été rendus (cf. tableau ci joint).

45 procédures ont demandé la présence d'un chargé de mission (examen conjoint, et note sur urbanisme commercial) en dehors du suivi des révisions de documents d'urbanisme lancées les années précédentes (on se référera utilement au bilan 2013 pour consulter les procédures lancées en 2013).

Au total, **14 nouvelles procédures** de révision de documents d'urbanisme ont été lancées.

Tableau des documents d'urbanisme suivis et des avis rendus en 2014

(n'apparaissent que les travaux ayant mobilisé les chargés de mission en dehors du suivi des révisions de documents d'urbanisme lancées les années précédentes)

METRO	
Claix	Modification de PLU - Avis favorable
Corenc	Modification de PLU - Avis favorable
Le Fontanil	Suivi du PLU (lancé en 2014)
Grenoble	Modification n°3 - Avis favorable
Quaix en Chartreuse	PLU arrêté - Avis en cours
Jarrie	Modification du POS - Avis favorable sous réserve de réduction des surfaces urbanisables
Poisat	Modification de PLU - Avis favorable
Sarcenas	PLU arrêté - Avis consultatif (favorable)
Sassenage	Projet d'aménagement
Vif	Suivi évolution du PLU
TRIEVES	
Mens	Suivi du PLU (lancé en 2014)

BIÈVRE - VALLOIRE	
Bevenais	Déclaration de projet extension de carrière
Balbins	Modification simplifiée - Avis favorable
Chalon	Révision du POS vers PLU lancée en octobre 2014
La Côte St André	Modification n°1 - Avis favorable
Le Grand Lemps	Modification de PLU - Avis favorable
Pact	Révision allégée du PLU lancée en oct 2014
Pajay	PLU arrêté - Avis favorable avec recommandation sur le traitement des Orientations d'Aménagement et de Programmation
Saint Barthelemy	Modification n°1 - Avis favorable
Saint Didier de Bizonnes	Réunion PPA zonage et règlement
Saint Etienne de Saint Geoirs	Modification de PLU - Avis favorable
Thodore	Accompagnement de la commune sur projet d'aménagement de 20 logements locatifs seniors
Varacieux	Lancement de la révision de PLU en décembre 2014
GRESIVAUDAN	
Barraux	Révision du PLU - Avis favorable
Bernin	Suivi de la relance du PLU après arrêt
Le Touvet	Note concernant l'urbanisme commercial dans la zone du Bresson, au regard des orientations du DAC
Saint Martin d'Uriage	Suivi PLU - Conséquences disparition du COS
Saint Maximin	Révision du POS en PLU - Avis favorable sous réserve d'un redimensionnement de l'enveloppe foncière constructible

CAPV	
Charnècles	Révision du PLU - Avis favorable
Paladru	Révision du PLU - Avis favorable sous réserve d'un redimensionnement de l'enveloppe urbanisable et de la mise en place d'outils réglementaires permettant de mieux localiser la production de logements neufs dans l'espace préférentiel.
Charavines	Révision du PLU - Avis défavorable en raison du surdimensionnement de l'enveloppe foncière constructible.
Rives	Projet commercial quartier gare
Saint Jean de Moirans	Modification PLU - Avis favorable
Schéma de secteur	Avis favorable
SUD GRÉSIVAUDAN	
Auberives en Royans	Carte communale lancé en 2014
Choranche	Instruction de 3 PC pour passage en CDCEA (CDPENAF)- Avis favorable sous réserves de revisiter le volet paysager pour limiter l'impact sur le site de Choranche
Izeron	PLU arrêté - Avis favorable avec recommandation sur le traitement des OAP
Montaud	Suivi du PLU (lancé en 2014)
Murinai	PLU arrêté - Avis favorable avec recommandation sur le traitement des OAP
Morette	Modification - Avis favorable avec recommandation sur une révision du PLU pour compatibilité SCoT
Presles	Suivi de la carte communale (lancé en 2014)
Saint Gervais	Suivi aménagement de la zone Aud - Projet de logements et commerces en dehors du centre bourg
Saint Paul d'Izeaux	Instruction d'un dossier de PC pour CDCEA (CDPENAF) - Avis favorable
Saint Quentin sur Isère	Modification du PLU - Avis favorable
Saint Sauveur	Suivi projet de lotissement avec la commune et les différents partenaires.

Chapitre 4

Participation de l'EP-SCoT à la CDAC de l'Isère - Rapport annuel

Depuis 2009, l'EP-SCoT siège en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), qui délivre les autorisations préalables à la création ou à l'extension des commerces d'une surface supérieure à 1000 m². Au total, **96 projets examinés en CDAC, dont 68 autorisés (71%). Sur les 68 autorisations délivrées, 13 (19%) ont été accordées en dépit de l'avis de l'EP SCoT.**

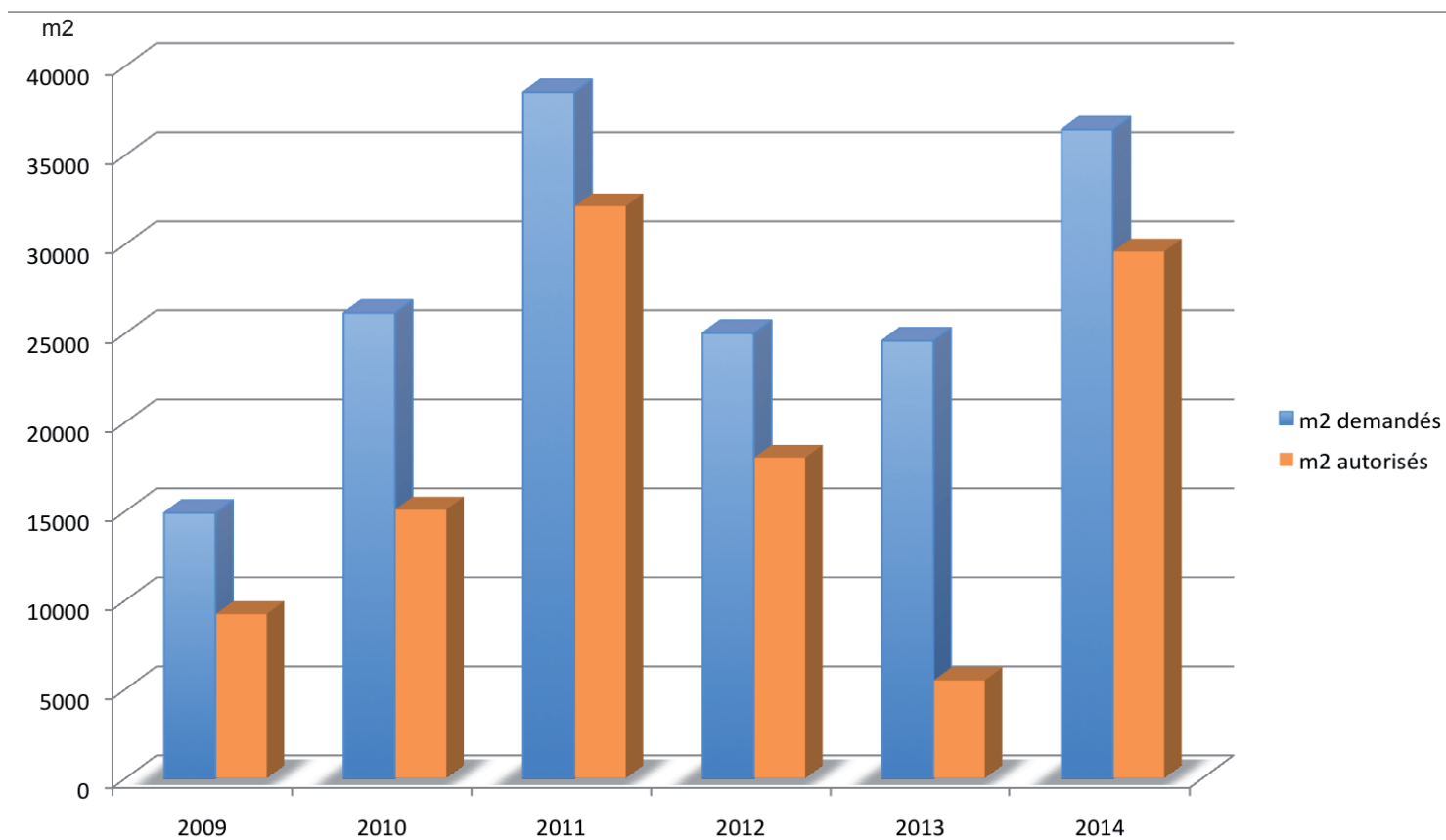
En 2014, 19 projets ont été déposés en CDAC, dont 16 autorisés (84%). Il n'est pas exclu que certains de ces projets fassent l'objet d'un recours à venir mais il n'est pas possible, aujourd'hui, d'en faire le décompte. Par ailleurs, 3 CNAC et 1 Conseil d'Etat ont permis l'autorisation de 1 nouveau projet (auparavant rejeté en CDAC).

Bilan des surfaces :

Depuis l'approbation du SCoT (2012), on ne relève pas de baisse particulière du nombre de m² projetés en CDAC, avec une année 2014 assez élevée en la matière (**36 400 m² demandés**, dont près de la moitié sur les deux derniers mois de l'année).

En 2014, le nombre de m² autorisés est très fortement supérieur à celui des autres années (près de 29 600 m² autorisés), essentiellement en raison d'un programme de 13 000 m² (8000 + 5000 m², Leroy Merlin, St Egrève).

A ces surfaces, il faut ajouter les 267 m² nouvellement autorisés après intervention de la CNAC, portant le total des surfaces commerciales autorisées en 2014 à 29 835 m², dans la RUG .



Histogramme 1. Évolution des m2 demandés et des m2 autorisés en CDAC depuis 2009

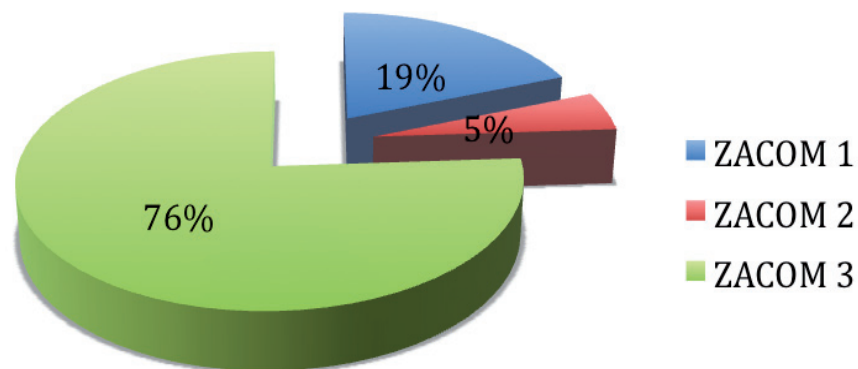
Localisation des surfaces :

En 2014, il y a eu (CDAC + CNAC) :

- 6 projets autorisés en ZACOM 1
 - 5 projets autorisés ZACOM 2
 - 6 projets autorisés en ZACOM 3
- (graph.1)

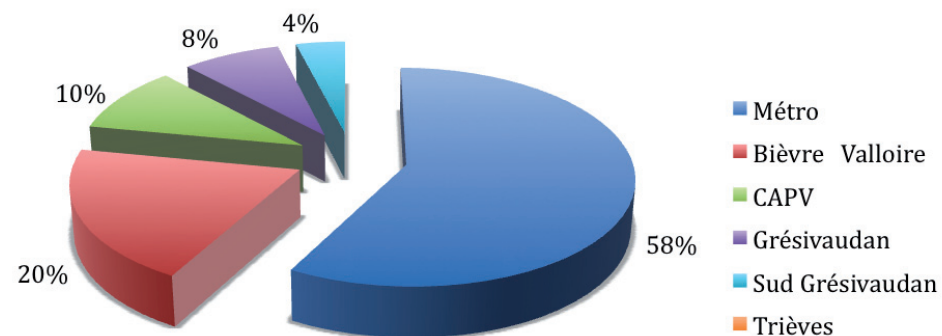
Mais les surfaces produites sont près de 4 fois plus importantes en ZACOM 3 qu'en ZACOM 1.

Noter que parmi les 6 projets de ZACOM 1, 3 seulement sont localisés à proximité d'une centralité urbaine commerciale. Si bien que l'on peut considérer que toute ZACOM confondue, seule 12% **des surfaces commerciales autorisées sont réellement situées dans les centralités urbaines commerciales.**

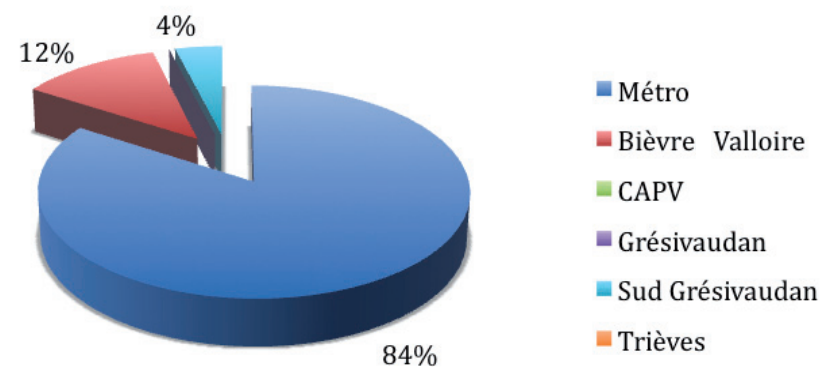


Graph. 1 : Répartition par ZACOM des surfaces autorisées en 2014

La majorité des surfaces commerciales autorisées concerne le secteur de l'agglomération grenobloise, aussi bien sur la période 2009/2013 (graph. 2) que sur la seule année 2014 (graph. 3) :



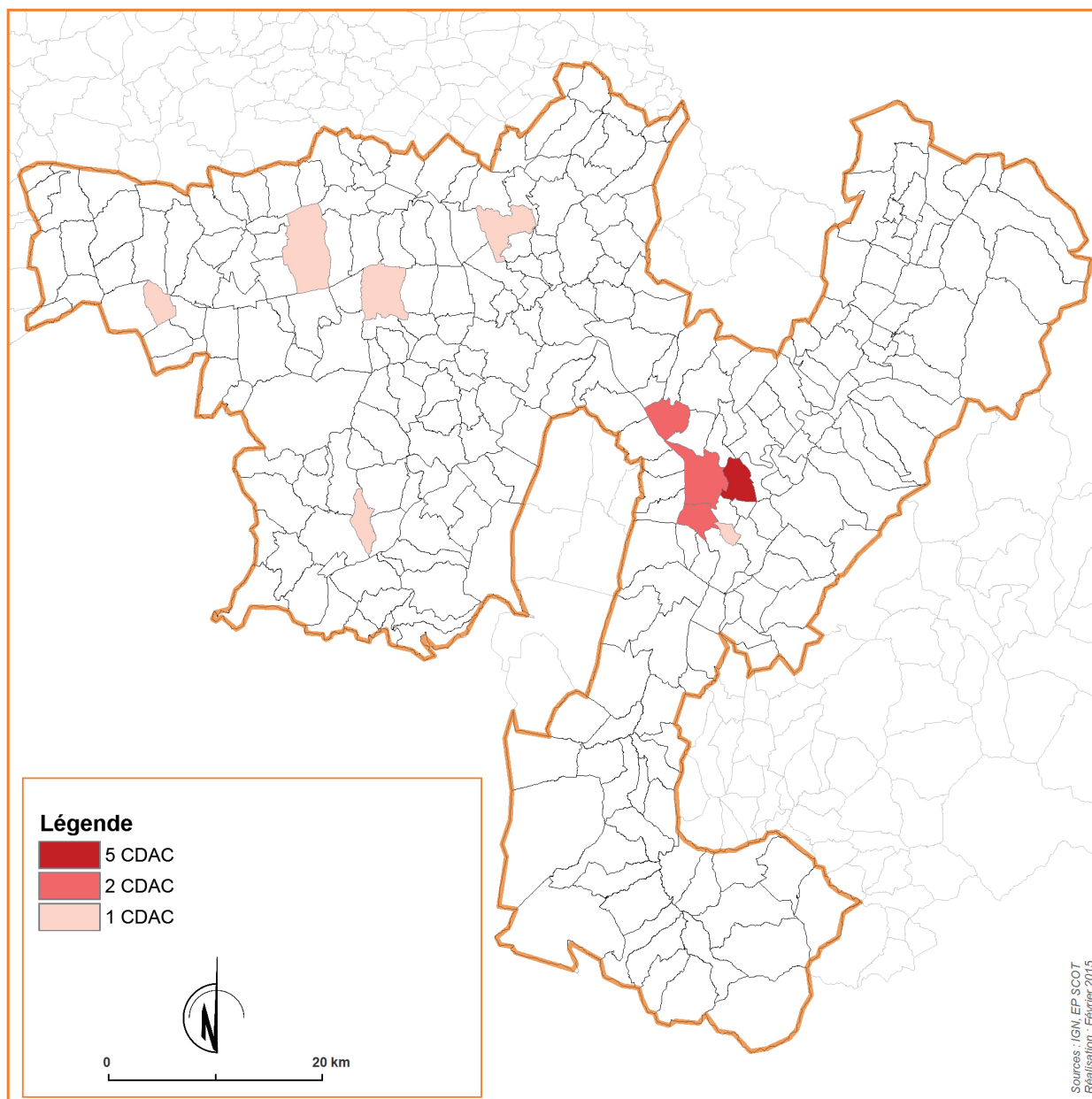
Graph. 2 : Répartition des surfaces autorisées 2009 / 2013



Graph. 3 : Répartition des surfaces autorisées en 2014

Année	Dossier (nombre)	m² demandés	m² autorisés	Avis de l'EP SCoT	Décisions CDAC
2009	14	14 889 m²	9 210 m² (soit 62 % des m² demandés)	6 favorables 7 défavorables 1 abstention = 43 % favorables	8 favorables 6 défavorables = 57 % favorables
2010	19	26 125 m²	15 075 m² (soit 58 % des m² demandés)	10 favorables 5 défavorables 2 abstentions = 58 % favorables (EP SCoT excusé : 2)	11 favorables 8 défavorables = 58 % favorables
2011	17	38 519 m²	32 115 m² (soit 83 % des m² demandés)	8 favorables 5 défavorables 2 absentions = 53 % favorables (EP SCoT excusé : 2)	13 favorables 4 défavorables = 76 % favorables
2012	14	24 992 m²	17 998 m² (soit 72 % des m² demandés)	7 favorables 3 défavorables 2 abstentions = 64 % favorables (EP SCoT excusé : 2)	12 favorables (dont 2 accords tacites) 2 défavorables = 86 % favorables
2013	13	24 562 m²	5 487 m² (soit 22 % des m² demandés)	1 favorables 3 défavorables 4 abstentions = 12 % favorables (EP SCoT excusé : 5)	8 favorables 5 défavorables = 62 % favorables
2014	19	36 414 m²	29 566 m² (soit 81 % des m² demandés)	13 favorables 2 défavorable 1 abstention = 84 % favorables (EP SCoT excusé : 1)	16 défavorables (dont 1 tacite) 3 défavorables = 84 % favorables
Total	96	165 501 m²	109 451 m² (soit 66 % des m² demandés)	45 favorables 25 défavorables 12 abstentions = 55% favorables (EP SCoT excusé : 14)	68 favorables (dont 3 accords tacites) 28 défavorables = 71 % favorables

SCoT de la Région Urbaine de Grenoble - les CDAC 2014



Chapitre 5

Les actions de l'année 2014 de l'outil Communauté de l'eau potable, plateforme d'acteurs à l'échelle SCoT

■ 1 / Rapport « Photographie des services d'eau potable du bassin grenoblois : repères techniques, financiers et sur la qualité de service » publié en juillet 2014

Cet ouvrage condense 3 années d'enquêtes et d'analyses des composantes du prix de l'eau dans l'agglomération grenobloise élargie, avec une explication détaillée des modes de calcul permettant un transfert méthodologique aux collectivités du périmètre de l'EP SCoT souhaitant s'en approprier.

■ 2 / Rapport « Étude théorique sur la durabilité du prix de l'eau – le cas du bassin grenoblois » publié en décembre 2014

Ce document présente les différentes hypothèses d'évolution du prix de manière théorique pour ouvrir le débat sur le futur, en s'appuyant sur le contexte local et sur la synthèse des travaux.

■ 3 / Animation de groupes de travail

- Le GT durabilité sociale a permis de croiser les regards entre les services d'eau potable, les CCAS et le Conseil Général de l'Isère qui gère le FSL (Fond Solidarité Logement accordant des aides sur la facture eau potable aux plus démunis selon des critères précis d'attribution). Il présente les avancées réglementaires, les enjeux et les limites d'une tarification solidaire et ou progressive.
- Le GT gros consommateur a permis de voir les imbrications des grands partenaires économiques sur le prix de l'eau (le lien aménagement du territoire et eau potable). Il met en avant la disparité de la classification selon les collectivités, chacune d'entre elle étant libre arbitre en la matière.

■ 4 / Organisation de temps communicants à destination des élus et des techniciens

- ½ journée sur les enjeux de performances et de gestion patrimoniale en mai avec la DDT, l'Agence de l'eau et la présentation par la FNCCR et l'ASTEE du guide national de la gestion patrimoniale
- Séminaire du 3 décembre 2014 sur le thème « construction intercommunale, eau potable et réforme territoriale - Quelles organisations ? Quels objectifs ? Quelles échelles ? Quels territoires ? » animé par Bernard BARRAQUE, scientifique de renom, avec Claude MIQUEU comme grand témoin (chargé de mission MEDDE, VP du Conseil Général des Hautes Pyrénées) et avec l'exemple du Bassin Rennais, de la Communauté Urbaine de Bordeaux et la présentation des travaux Grenoblois par la CEP.

■ 5 - Travail sur l'évolution de la plateforme d'acteurs en 2015

Réflexion stratégique et politique concertée avec tous les partenaires sur les objectifs 2015 et le positionnement de la plateforme d'acteurs - menée entre septembre et décembre 2014.

Suite à une réunion stratégique le 24 septembre, le maintien de la plateforme dans l'EP SCoT est affirmé (délibération prise en ce sens lors du Comité syndical du 22 octobre 2014). Une convention cadre triennale (2015 - 2018) a ensuite été rédigée courant de l'automne dans un contexte en pleine évolution. Les évolutions réglementaires (loi MAPTAM, lancement de la ré actualisation du Schéma de Coopération Intercommunale de l'Isère) ont en effet relancé : le débat de la grande sécurisation, les problématiques croisées avec le risque inondation (ses incidences sur l'eau potable), les réflexions sur la durabilité sociale et économique du prix de l'eau et sur la mutualisation des services d'eau potable et l'analyse de leur mode de gestion. Les objectifs de la plateforme ont pris en compte ces nouvelles préoccupations dans le cadre de la convention et du programme annuel.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **scot 203**  DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

21 Rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 28 86 39 / Télécopie 04 76 47 20 01
epscot@scot-region-grenoble.org
www.scot-region-grenoble.org